



SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU BASSIN D'AURILLAC, DU CARLADÈS ET DE LA CHÂTAIGNERAIE

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

➤ **M. Michel TEYSSEDOU**, assurant la présidence des débats en sa qualité de Vice-Président du Syndicat Mixte et en raison de l'absence de M. le Président, ouvre la séance à 18h00. Il procède, en suivant, à l'appel :

Monsieur	ALEXANDRE	Yves	absent
Monsieur	BAISSAC	Michel	présent
Madame	BENITO	Patricia	excusée
Madame	BRU	Dominique	présente
Monsieur	CANCHES	Michel	présent
Monsieur	COSNIER	Michel	présent
Monsieur	DANEMANS	François	présent
Monsieur	ESTEVEZ	Louis	présent
Monsieur	FALIERES	Alain	représenté par Mme Dominique BRU
Monsieur	FAUBLADIER	Jean-Michel	présent
Monsieur	FRESQUET	Jean-Louis	présent
Madame	GARDES	Nathalie	excusée
Monsieur	GIMENEZ	Antoine	présent
Madame	GINEZ	Bernadette	présente
Monsieur	GODBARGE	Frédéric	absent
Madame	LANTUEJOUL	Isabelle	présente
Monsieur	LENTIER	Jean-Luc	présent
Monsieur	MATHONIER	Pierre	représenté par M. Michel TEYSSEDOU
Monsieur	MAURS	Philippe	présent
Madame	MONTEILLET	Maryline	présente
Monsieur	MONTIN	Christian	absent
Madame	PLANTECOSTE	Annie	absente
Monsieur	POULHES	Christian	présent
Monsieur	PRADAL	Gérard	présent
Monsieur	PRAX	Jean-Louis	présent
Monsieur	RODIER	Jean-François	présent
Monsieur	ROUET	Clément	représenté par M. François DANEMANS
Monsieur	TEYSSEDOU	Michel	présent

➤ La majorité des délégués titulaires étant présents ou représentés et le quorum étant ainsi atteint, le compte-rendu du Comité Syndical du 13 octobre 2022 est approuvé sans observation. **M. Michel TEYSSEDOU**, Président de séance, propose, en suivant, d'aborder la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

2023/1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

➤ **M. Michel TEYSSEDOU** présente le rapport sur le débat d'orientations budgétaires 2023, lequel retrace un premier bilan de l'année 2022 et développe les principales actions qui structureront la construction du budget du Syndicat Mixte du SCoT BACC pour l'exercice 2023.

Il évoque, en préambule, les questions soulevées par l'objectif du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixé par la loi à l'horizon 2050 et l'impact que cette contrainte nationale va avoir sur tous les documents d'urbanisme (SCoT, PLU), y compris à court terme.

- **M. Jean-Luc LENTIER** précise que l'AMF a organisé, le jeudi 16 février 2023 après-midi, une réunion en présence de MM. Stéphane SAUTAREL et Bernard DELCROS, Sénateurs du Cantal et de M. Jean-Baptiste BLANC, Sénateur du Vaucluse. Cette rencontre portait notamment sur l'application de la trajectoire ZAN et sur la proposition de loi, en cours de rédaction à la Chambre Haute visant à amender le cadre actuel.
- **M. Louis ESTEVES** reprend les propos de M. Jean-Luc LENTIER en spécifiant que le Sénat proposerait de garantir a minima un hectare de consommation d'ENAF pour chaque commune et d'exclure les jardins de la liste des surfaces artificialisées.
- Mme Céline COUDERC rappelle qu'un marché est en cours avec la Société Campus Développement pour l'estimation de la consommation foncière du territoire depuis la mise en œuvre du SCoT et ce, selon la méthode de calcul appliquée dans celui-ci à savoir la dilatation-érosion. Cette analyse globale à l'échelle du Syndicat, puis détaillée par EPCI, s'accompagnera d'une comparaison des données obtenues avec celles communiquées sur le portail de l'artificialisation des sols produit par l'Etat.
- **M. Michel TEYSSEDOU** rappelle que bien qu'il y ait une nécessité d'adaptation de l'application de cette loi aux territoires ruraux pour ne pas nuire à leurs capacités de développement, l'objectif final reste cependant inchangé et implique de fait l'engagement, à l'échelle locale, d'une réflexion sur la façon de penser l'aménagement de chaque territoire.
Il procède, en suivant, à la présentation des orientations budgétaires et développe les points les plus importants du rapport joint au dossier des membres du Comité.
- M. Serge DESTANNES précise que l'année 2023 - et sans doute plus encore en 2024 - s'avèrera particulière en termes de trésorerie. En effet, dans le cadre du Fonds Chaleur, il y aura un décalage entre les versements des subventions par le SCoT aux porteurs de projets éligibles et leur remboursement par l'ADEME, la mobilisation d'une ligne de trésorerie ou le versement d'avance de trésorerie par un ou plusieurs EPCI membres pourrait éventuellement être nécessaire.
- **M. Michel TEYSSEDOU** demande aux membres du Comité Syndical si les éléments présentés soulèvent des questions et remarques supplémentaires. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque n'étant émises, il clôt le débat.

Le Comité Syndical prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

2023/02 – PARTICIPATION 2023 DES COMMUNAUTES MEMBRES

- **M. Antoine GIMENEZ** développe le rapport de présentation des participations proposées pour 2023 en soulignant la baisse des cotisations ainsi demandées aux EPCI membres, lesquelles seraient ramenées à 1,70 € par habitant, soit pour 79 422 habitants, une recette de 135 017,40 € pour le Syndicat Mixte.
- **Mme Dominique BRU** demande que soit rappelée la méthode de calcul aboutissant au montant de cotisation demandé aux EPCI, ce qui est fait par Monsieur le Vice-Président.

- **M. Antoine GIMENEZ** précise qu'il s'agit d'assurer l'équilibre du budget et qu'en conséquence, la cotisation demandée est exclusivement déterminée en fonction des besoins financiers nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat Mixte.
- M. Serge DESTANNES souligne que dans ce contexte, le montant annuel des cotisations est très lié aux différents cofinancements obtenus.
- **M. Michel TEYSSEDOU** demande aux membres du Comité Syndical si d'autres interventions sont sollicitées avant de soumettre au vote cette délibération. Aucune autre demande d'intervention ou remarque n'étant émises et après vote public, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2023/3 - RENOUELEMENT DES ADHESIONS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT BACC AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

- **M. Antoine GIMENEZ** rappelle que le Syndicat Mixte du SCoT BACC adhère à trois structures : la Fédération Nationale des SCoT, Cantal Ingénierie et Territoires ainsi que le CLER – Réseau pour la Transition Energétique. Il rappelle que l'adhésion permet aux représentants désignés par le Syndicat de siéger aux différentes instances de ces trois structures et ainsi de faire valoir le point de vue du Syndicat Mixte du SCoT BACC. Elle permet également aux services du SCoT de disposer de ressources et de partages d'expériences pertinents pour la conduite des dossiers et d'assurer la meilleure information possible des élus sur les sujets d'actualité ou de fond.
- **M. Michel TEYSSEDOU** demande aux membres du Comité Syndical si le renouvellement des adhésions du Syndicat Mixte du SCoT BACC aux associations et organismes de droit privé susdits au titre de l'exercice 2023 soulève des questions et remarques. Aucune demande d'intervention ni aucune remarque ne sont émises vis-à-vis du renouvellement des adhésions du Syndicat Mixte du SCoT BACC pour l'exercice 2023.

Après vote public, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Mme Céline COUDERC évoque les premiers retours faits par les services de l'Etat concernant le PCAET. L'avis global est favorable, quelques précisions sont néanmoins souhaitées. L'autorité environnementale doit rendre son avis à la fin du mois de mars 2023.
- Mme Céline COUDERC rappelle que le Contrat de Chaleur Renouvelable a été signé en fin d'année 2022 et constitue une aide à l'investissement d'environ 5,2 millions d'euros. Ces soutiens sont destinés aux porteurs de projets publics et privés visant à créer des unités de production de chaleur renouvelable sur le territoire du Syndicat Mixte. Le recrutement d'un animateur pour ledit contrat est en cours.
- M. Bertrand LOUIS présente l'avancée de la rédaction du Contrat de Progrès Territorial sur le bassin versant Cère amont. Ce dispositif va permettre de mobiliser des fonds de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour soutenir les actions initiées qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Cela va permettre de conforter les politiques et les actions tant au niveau du petit cycle de l'eau qu'à l'échelle du grand cycle de l'eau et permettre aux EPCI et aux communes, présents sur le territoire de l'Entente intercommunautaire, en fonction de leurs compétences respectives, de mener à bien des projets importants.

- M. Bertrand LOUIS intervient également pour faire un point d'étape sur le sujet de la gestion des déchets ménagers et assimilés qui concerne les trois EPCI membres du Syndicat Mixte. Il rappelle les conditions de traitement et de valorisation passées et présentes ainsi que le cadre dans lequel ont été mises en place les contractualisations en cours concernant notamment l'enfouissement à l'ISDND DRIMM de Montech, la valorisation des déchets recyclables au centre de tri du SYDED du Lot à Saint Jean Lagineste et désormais l'incinération d'une partie des ordures ménagères dans les installations du VALTOM à Clermont-Ferrand. Concernant ce dernier site, il évoque la visite faite par les élus et les services et le potentiel que représente, pour l'avenir, le pôle de valorisation Vernéa.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de nouvelles questions diverses, M. Michel TEYSSEDOU lève la séance à 19h50.